Le réseau de zones humides en tête de bassin versant du Haut-Beaujolais

Premier plan de gestion en faveur de la biodiversité 2012 - 2016

Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité *ou diversité biologique, représente l'ensemble des espèces vivantes, les communautés formées par ces espèces, les habitats dans lesquels elles vivent, sans oublier l'intégralité de leurs gènes. Elle constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation ou la santé a toujours été une source de création artistique, de développement du tourisme. Sa préservation est une préoccupation commune à tous. La biodiversité est une ressource précieuse pour le territoire, un élément d'accession à un développement durable.*

Les conservatoires d'espaces naturels *sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver leur patrimoine naturel. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec tous les acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers des comités de pilotage.*

La gestion d'un site *est une somme d'opérations, ou un choix de ne pas intervenir, en faveur de la biodiversité : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger… Elle ne remet généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherche, au contraire, à s'harmoniser avec ceux-ci.*

Le plan de gestion *qui est synthétisé dans ce document est issu de l'analyse produite par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Il détaille les objectifs et les actions proposées. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre et participer aux interventions réalisées.*

Les syndicats de rivière *sont des collectivités locales qui ont en charge la gestion des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant. Reposant sur une forte mobilisation des élus, des riverains et des usagers, ils déterminent les objectifs et les actions à mettre en œuvre afin d'assurer la préservation de la qualité des eaux, la valorisation des milieux aquatiques et des espaces riverains, ainsi que la sécurité des biens et des personnes.*

Rhône

Intervenir sur le réseau de zones humides en tête de bassin versant du Haut-Beaujolais

Origine du projet

Le Beaujolais recèle de nombreuses richesses sur le plan du patrimoine naturel, notamment soulignées par la présence de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et d'espaces naturels sensibles (ENS).
Ainsi, la tourbière du Couty, une zone humide de tête de bassin versant, à Chénelette dans le Haut-Beaujolais, concentre de nombreux enjeux de biodiversité. Elle fait l'objet, depuis 2007, d'une gestion concertée entre le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et les acteurs locaux.
De cette expérience est née l'idée d'une prise en compte plus générale des zones humides du Haut-Beaujolais. Après plusieurs rencontres entre techniciens et naturalistes locaux, la mise en place d'un réseau de zones humides, représentatif du territoire, a émergé. En 2010, une étude de faisabilité a permis de définir les zones d'intervention potentielles, les enjeux patrimoniaux et/ou fonctionnels en place et d'étudier les possibilités d'actions de gestion.
En 2011, un plan de gestion a été rédigé et les premières actions mises en œuvre.

Le réseau concerne aujourd'hui 26 zones humides, réparties sur 17 communes et 7 bassins versants du Haut-Beaujolais.

Les partenaires du réseau

La mise en œuvre des opérations de gestion envisagées dans le cadre de ce réseau s'appuie sur un ensemble de partenaires :

- le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes anime et coordonne le réseau ;
- les syndicats de rivières et l'EPTB Saône & Doubs sont des partenaires privilégiés et maîtres d'ouvrage ;
- de nombreux partenaires techniques interviennent également, comme le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et la Chambre d'agriculture du Rhône.

Ce programme est financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse et la Région Rhône-Alpes. Les fonds complémentaires sont apportés par les maîtres d'ouvrage et d'autres partenaires ponctuels (société Autoroutes du Sud de la France, Département du Rhône, Agence de l'eau Loire-Bretagne et SYRRTA).

Les chiffres clés de l'étude de faisabilité

- ***624** zones humides connues, dont **337** en tête de bassin versant, et **51** présentant de forts enjeux de préservation.*
- ***26** zones humides sur lesquelles des actions de préservations sont finalement envisagées, selon la volonté des acteurs locaux.*

Le rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet dans un objectif de préservation de la biodiversité. Il réunit l'ensemble des partenaires du réseau. En tant qu'animateur, le Conservatoire propose annuellement un projet au comité de pilotage qui le modifie si besoin et le valide.

La tourbière du Couty (Chénelette) est à l'origine du projet.

Une histoire d'hommes

Trois contextes issus d'histoires différentes

Le Haut-Beaujolais, ou Beaujolais vert, est un territoire contraint par un relief de moyenne montagne et un climat relativement rude.

Initialement tournée vers l'élevage bovin, l'agriculture peine aujourd'hui à se maintenir et se concentre au niveau des secteurs les moins contraignants et les plus productifs.

Répartis sur environ 600 exploitations, la quasi-totalité des 30 000 hectares dévolus à l'activité agricole est occupée par des surfaces fourragères destinées à l'alimentation animale.

Parallèlement, la sylviculture est en pleine expansion et fait du Beaujolais la plus grande région forestière du département. Avec environ 35 000 hectares tournés vers la production de résineux (douglas et sapin pectiné), la filière bois joue un rôle majeur dans l'économie locale.

Le bas-marais acide de la Croix Bleue à Ranchal, une zone humide en contexte sylvicole.

Aussi, les 26 zones humides du réseau sont représentatives de ces évolutions socio-économiques :

- **un contexte agricole**, associé aux parcelles en prairie soumises à une agriculture active ;
- **un contexte sylvicole**, associé aux parcelles de résineux avec une forte activité sylvicole ;
- **un contexte en abandon**, associé aux parcelles peu ou non exploitées, isolées, relativement inaccessibles, en pente et/ou trop humides, évoluant peu à peu vers des fourrés et des boisements.

Contrat de rivière	Commune	Nom du site (surface ha)	Contexte
Hors contrat	Chénelette	Fonchaton (1,8)	Agricole
Azergues	Chénelette	Le Couty (5,3)	Abandon
	Poule-les-Echarmeaux	Le Col des Aillets (0,1)	Agricole
		Le Suchet (0,6)	Abandon
		Les Fougères (0,5)	Agricole
		Les Terres (1,1)	
		Sous les Echarmeaux (0,2)	
	Saint Appolinaire	Les Près (5,7)	
	Ronno	Les Salles (3,5)	
Brévenne - Turdine	Joux	Le Crétolier (5,2)	Agricole
		Les Molières (7)	Sylvicole
Grosne	Monsols	Les Charbonniers (1,6)	Agricole
	Ouroux	La Serve (0,3)	
	Saint-Bonnet-des-Bruyères	Le Plat (0,1)	
Rhin Rhodon Trambouzan	Cours la Ville/Thel	La Goutte Noire (0,8)	Sylvicole
	Machézal	Valorges (0,8)	Abandon
	Ranchal	La Croix Bleue (0,4)	Sylvicole
		La Croix de Fer (0,3)	
		La Luire (0,8)	
		Les Escorbans (0,1)	
	Saint-Bonnet-le-Troncy	Chevelas (1,1)	Agricole
	Thel	Les Serres (1,3)	Abandon
Rivières du Beaujolais	Les Ardillats	Les Bretus (8,2)	Agricole
Rivières du Mâconnais	Cenves	Les Gonons (0,1)	Agricole
Sornin	Propières	Les Bois (1,3)	Agricole
	Saint-Igny-de-Vers	Le Souchon (0,5)	

La tourbière de Valorges à Machézal, l'exemple d'un site en contexte d'abandon.

Les 26 zones humides du réseau représentent une surface cumulée de 45,1 hectares. Elles sont globalement de petite taille : la moitié font moins de 1 ha.

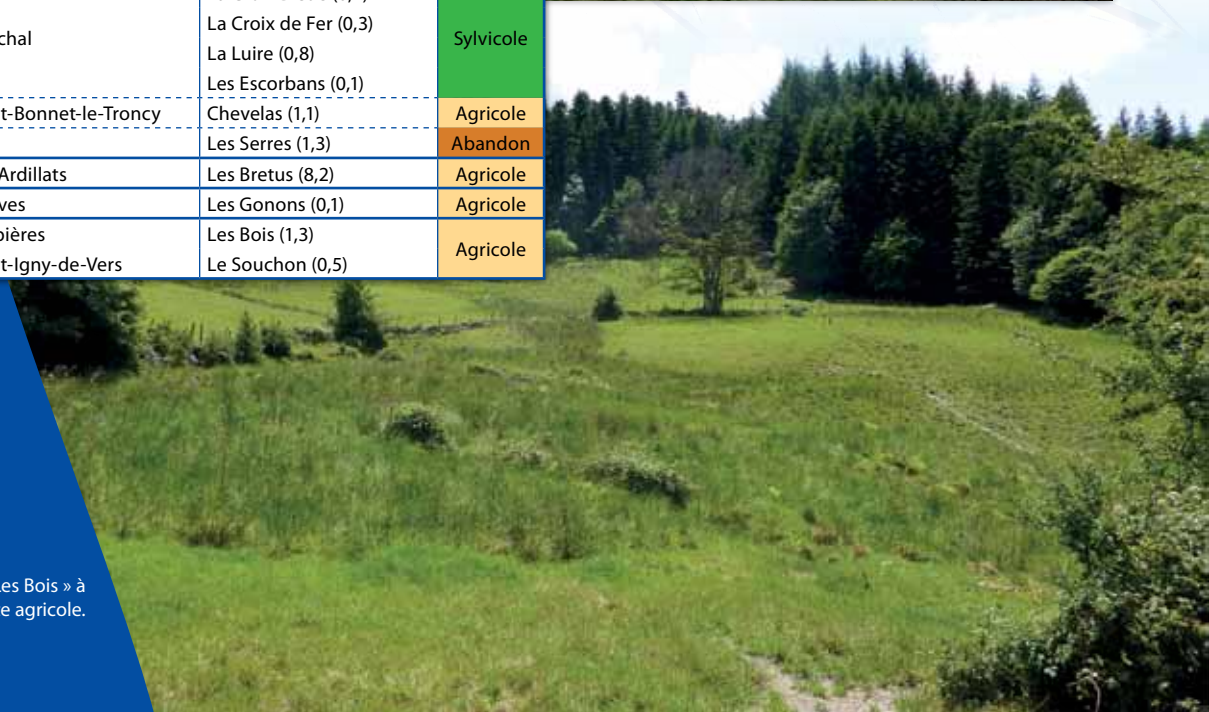

La prairie humide « Les Bois » à Propières, un site en contexte agricole.

Une nature exceptionnelle

Qu'est-ce qu'une zone humide de tête de bassin versant ?

Les zones humides de tête de bassin versant sont souvent de petite ou moyenne taille, dispersées et localisées dans les régions montagneuses ou de collines. Elles sont alimentées en eau par des débordements de ruisseaux, ou par des ruissellements d'eaux superficielles voire, pour certaines, par les pluies.

Elles correspondent à un ensemble plus vaste de milieux naturels, situés très en amont des bassins versants, comme par exemple les tourbières hautes et basses ou les prairies humides.

La prairie humide « Sous-les-Echarmeaux » à Poule-les-Echarmeaux, est alimentée par des sources et des suintements.

La drosera à feuilles rondes n'est connue que sur une seule zone humide dans le département du Rhône.

Zones humides, zones utiles

Les zones humides, en particulier celles situées en tête de bassin versant, assurent de nombreuses fonctions. Elles contribuent notamment à la gestion de la ressource en eau. Elles régulent les écoulements vers les vallées, en stockant puis en restituant l'eau progressivement, telles des éponges.

Les zones humides peuvent également jouer le rôle d'épurateur des eaux de surface en filtrant les éléments toxiques et les sédiments. Elles sont aussi le refuge d'une riche biodiversité d'espèces végétales et animales.

Malheureusement, de vastes surfaces de zones humides ont été détruites au cours des dernières décennies. La reconnaissance de leur valeur, y compris par la loi, justifie aujourd'hui les efforts entrepris pour mieux connaître et préserver ces espaces remarquables.

Le sonneur à ventre jaune, petit crapaud qui affectionne les zones humides pâturées pour sa reproduction.

Protégé à l'échelle européenne, le damier de la succise se retrouve dans les zones humides à caractère oligotrophe (sols maigres).

Quelques espèces liées aux zones humides : la linaigrette à feuilles étroites *(à gauche)* et le trèfle d'eau *(à droite)*.

Un projet pour les cinq années à venir

Le plan de gestion synthétisé dans ce document vise trois objectifs.

- Animer et coordonner un réseau d'acteurs.
- Conserver, voire accroître, la qualité des habitats humides remarquables.
- Favoriser une mosaïque d'habitats

Les mosaïques d'habitats favorisent la biodiversité. La gestion de la tourbière du Suchet, dont une partie est en abandon, passe par des actions très variées : chantier de restauration d'arbres têtards, battage de fougère aigle, débroussaillage du site, mais aussi restauration des arbres têtards.

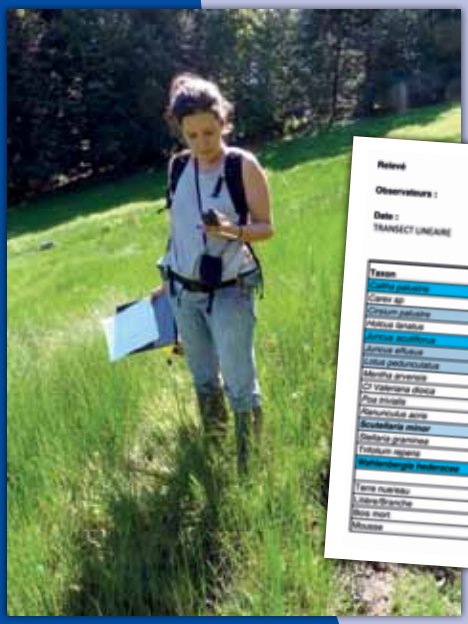

Première campagne de suivi de la végétation sur le site "Sous-les-Echarmeaux", en 2012.

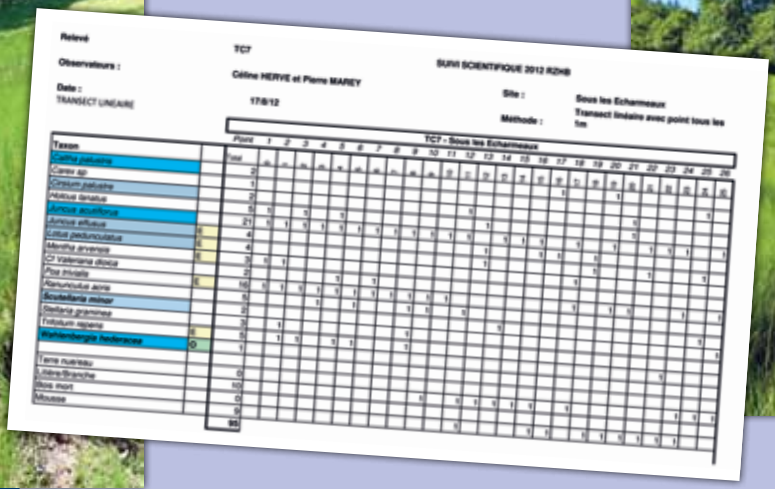

Relevé TC7 SUIVI SCIENTIFIQUE 2012 RZHB

Observateurs : Céline HERVE et Pierre MAREY

Date : 17/6/12

TRANSECT LINEAIRE

Site : Sous les Echarmeaux

Méthode : Transect linéaire avec point tous les 1m

TC7 - Sous les Echarmeaux

Taxon		Total	Point 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Carex paluster		2																										
Carex sp.		1																		1								
Cirsium palustre		2																				1						
Holcus lanatus		2																										
Juncus acutiflorus		5	1		1		1							1													1	
Juncus effusus		21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1								1					
Lotus pedunculatus	1	4														1	1	1		1		1		1	1	1		1
Mentha aquatica	1	3	1	1											1				1	1		1						
Cf Valeriana dioica		2																						1			1	
Poa trivialis	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							1								1
Ranunculus acris		3			1		1			1		1			1							1	1			1		1
Scutellaria minor		2														1												
Galium gramineum		2		1	1		1			1																	1	
Trifolium repens	1	3				1		1																				
Wahlenbergia hederacea	0	1																										
Terre nue/eau																												
Litière/Branche		0																										
Bois mort		10																										
Mousse		0																										
		0																										
		95																										

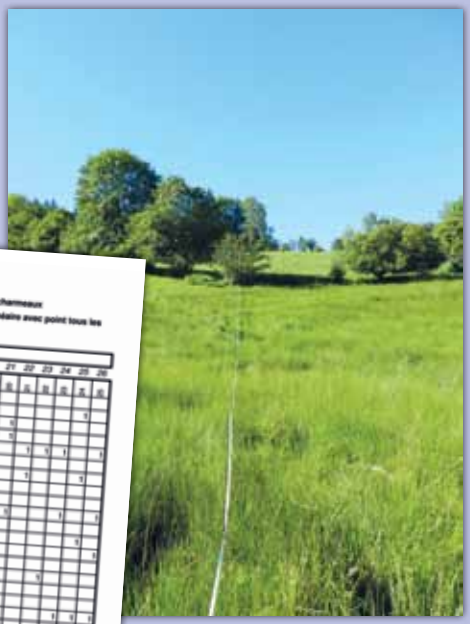

Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire. Des suivis de la végétation et de la faune remarquables sont ainsi réalisés afin d'observer l'impact des actions effectuées.

Animer et coordonner un réseau d'acteurs

Pourquoi intervenir ?

Le premier objectif du réseau de zones humides de tête de bassin versant est de préserver un ensemble de zones représentatives des enjeux du territoire, afin de constituer un échantillon de sites pilotes où des expériences de gestion seront menées.

Ce projet vise par ailleurs une mutualisation des moyens techniques et financiers, permettant une démultiplication des actions. Enfin, les échanges entre les acteurs du territoire et leur mobilisation autour d'un ensemble de thématiques sont également recherchés.

Ce qui est prévu

Cette logique de projet en réseau se base sur l'utilisation de la démonstration par l'exemple, et cherche à impulser une meilleure prise en compte des zones humides dans le Haut-Beaujolais.

Favorisant les transferts de connaissances et de compétences, la valorisation des pratiques et des expériences est l'une des actions prioritaires du réseau : organisation de journées techniques, réalisation de plaquettes d'information à destination de publics variés, valorisation des actions et des partenariats, etc.

Conserver, voire accroître, la qualité des habitats humides remarquables

Pourquoi intervenir ?

En France métropolitaine, 67 % des zones humides ont disparu depuis le début du XXe siècle, dont la moitié après 1960. Malgré ce constat, le Haut-Beaujolais recèle encore de nombreuses zones en bon état de conservation.

Globalement de petites tailles, dispersées sur le territoire, parfois abandonnées de toute pratique pastorale, ces zones humides abritent des habitats naturels originaux, nécessaires pour de nombreuses espèces rares, et jouent un rôle primordial dans la préservation de la ressource en eau.

La zone boisée des Molières à Joux sera restaurée par abattage des épicéas et des douglas, dans le cadre des mesures compensatoires de l'autoroute A89.

Ce qui est prévu

Afin de préserver la qualité des habitats humides remarquables, leur restauration ainsi que l'adaptation de l'entretien des sites aux spécificités locales seront mises en place : abattage et débardage de résineux, pâturage de prairies humides adapté aux enjeux écologiques (périodes), etc.

Favoriser une mosaïque d'habitats

Pourquoi intervenir ?

Les zones humides constituent des milieux naturels singuliers, bien souvent incluses au sein d'un paysage diversifié. De nombreuses espèces tirent ainsi profit non pas d'un habitat spécifique, mais d'une complémentarité d'habitats. C'est le cas par exemple des amphibiens, qui utilisent les zones humides pour leur reproduction et leur alimentation et les boisements alentours pour leur hibernation.

Ce qui est prévu

Le maintien de bosquets et de boisements de qualité, la création de zones de décapage de mares, l'accompagnement de la gestion des parcelles limitrophes, la conservation de certains arbres morts ou à cavité dans la zone humide, la mise en place d'une ceinture de feuillus autour de la zone humide sont autant d'exemples d'actions programmées pour répondre à cet objectif.

Prairies pâturées, bosquets, boisements… Autant d'habitats qui forment une mosaïque favorables à de nombreuses espèces.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2012-2016 du réseau de zones humides de tête de bassin versant du Haut-Beaujolais (HERVE C., 2011. Réseau de zones humides de tête de bassin versant du Haut-Beaujolais. Plan de gestion 2012-2016, 132 p.)

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

CONTACT

Céline Hervé
celine.herve@espaces-naturels .fr
Tél. 04 72 31 84 50

CEN RHÔNE-ALPES
2 rue des Vallières
69390 VOURLES
www.cren-rhonealpes.fr

Programme réalisé en partenariat avec :

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais
Grégoire Thévenet
smrb@smrb.mairies69.net
Tel : 04 74 06 41 31

Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues
Pierre Marey
contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
Tel : 04 74 67 03 38

SYndicat MIxte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
Céline Dechavanne
c.dechavanne@symisoa.fr
Tel : 04 77 60 97 91

Contrat de rivières Grosne
Rachel Fabre
rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr
Tel : 03 85 21 98 19

SYndicat de RIvières Brévenne Turdine
Mickaël Barbe
mickael.barbe@syribt.fr
Tel : 04 37 49 70 85

SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents
Alexis Reynaud
alexis.reynaud@syrrta.fr
Tel : 04 74 89 58 30

Contrat de rivières du Maconnais
Samuel Da Silva
samuel.dasilva@eptb-saone-doubs.fr
Tel : 03 85 21 98 18

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

Décembre 2012

réseau des conservatoires d'espaces naturels en Rhône-Alpes

Conception et mise en forme : CEN Rhône-Alpes
Crédits photos : © K. Bolf, C. Caton, C. Hervé, P. Janssen